



Comité Départemental Charente-Maritime de Basket-Ball Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2020 à Péré

Election des membres du Comité Directeur

Appel à candidatures des membres au Comité Directeur 17

Le Comité Directeur du Comité Départemental Charente-Maritime de Basket-Ball est renouvelable cette année. Les élections se dérouleront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2020. Nos statuts précisent qu'il est composé de 26 membres et je vous sou mets, par ce courrier, l'appel à candidature pour ces :

26 postes à pourvoir : 25 au collège général + 1 médecin

Extrait des statuts :

Titre IV - Article 9 : Composition du Comité Directeur

- 1) Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de **vingt-six (26) membres**.
- 2) Il comprend nécessairement **un médecin**. Si aucun candidat ne présente cette qualité, le poste reste vacant et doit être mis à l'élection lors de l'Assemblée Générale suivante.
Il est précisé que si plusieurs médecins déclarés en tant que tel sont candidats, seul celui arrivé en tête des suffrages sera élu avec cette qualité. Le médecin élu ne contribue pas à remplir le critère de représentation féminine. Les autres candidats médecins peuvent être élus suivant les autres critères mais sans bénéficier de la qualité de médecin.
- 3) Il comprend au moins un nombre de femmes proportionnel au nombre de licenciées.

Enfin, les candidats non élus suivant les critères exposés ci-avant complètent le Comité Directeur par ordre d'arrivée dans les suffrages jusqu'à atteindre le nombre total de membre fixé dans les présents statuts et ce, sans distinction de fonction, de genre ou d'âge.

Titre IV - Article 11 : Election du Comité Directeur

- 1) Les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret pour une durée de quatre (4) années par l'Assemblée Générale. Ils sont rééligibles.
- 2) Est éligible au Comité Directeur **toute personne âgée de seize (16) ans au moins** jouissant de ses droits civiques, **licenciée depuis au moins six (6) mois, à la date de l'élection, au sein du Comité Départemental**.
- 3) Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.
- 4) Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :
 - la fonction de Conseiller Technique Sportif,
 - toute appartenance au personnel salarié de la structure.
- 5) Ne peuvent être élues au Comité Directeur :
 - les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
 - les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
 - les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.
- 6) En cas de vacance d'un poste, un nouveau membre est élu lors de la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Pour votre information, le comité départemental est administré en 2019/2020 par un bureau de 8 élus issus du comité directeur. Ce comité directeur travaille en commissions qui sont : Sportive, 3X3, Mini, Vivre Ensemble, Technique, des Officiels, Statuts Qualification, Règlements, Equipements, Sponsors.

A Puilboreau, le 7 mars 2020,

La Présidente de Charente-Maritime BasketBall
Sylvette Gourdon



Comité Départemental Charente-Maritime de Basket-Ball Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2020 à Péré

Election des membres du Comité Directeur

ACTE de CANDIDATURE comme membre du Comité Directeur

NOM :

Prénom :

Age au 12 juin 2020 :

N° de licence :

Licencié(e) de l'association :

Profession :

Fait acte de candidature pour le Collège général : Médecin : (cocher la case)
au comité départemental Charente-Maritime de Basket-Ball

Motivations :

Souhait d'engagement (cocher votre ou vos choix si vous en avez) :

- | | | | |
|---|---------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Secrétariat | <input type="checkbox"/> Comptabilité | <input type="checkbox"/> Règlements | <input type="checkbox"/> Statuts Qualification |
| <input type="checkbox"/> Sportive | <input type="checkbox"/> 3X3 | <input type="checkbox"/> Mini | |
| <input type="checkbox"/> Vivre Ensemble | <input type="checkbox"/> Technique | <input type="checkbox"/> Officiels | |
| <input type="checkbox"/> Equipements | <input type="checkbox"/> Sponsors | <input type="checkbox"/> Communication | |

Autre à préciser :

Je soussigné(e), _____, déclare sur l'honneur, être éligible et

- ne pas avoir été condamné(e) à une peine qui fait obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
- ne pas avoir été sanctionné(e) d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

Signature :

Cette fiche d'acte de candidature est à envoyer,
par **lettre recommandée avec accusé de réception**
jusqu'au 11 avril 2020 (le cachet de la poste faisant foi), à :

Sylvette Gourdon
3, rue porte Joie - 17138 PUILBOREAU